

Les animaux de ferme en ville

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Les dates sont fixées par la DDecPP ou la DRAAF en lien avec l'ENSV

Durée :

½ journée

Lieu :

Le lieu est fixé par la DDecPP ou la DRAAF

Public cible :

Vétérinaires sanitaires canins ayant dans leur patientèle des animaux de ferme détenus par des particuliers ou des collectivités tels que des petits ruminants ou des volailles.

Taille du public :

Entre 12 et 20 vétérinaires sanitaires

Intervenants / Formateurs (ou Référénts techniques) :

La formation est animée par un binôme de deux formateurs :

- un vétérinaire officiel,
- un vétérinaire privé.

Responsables pédagogiques :

Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV
Katarina HO VAN BA, ENSV
formco@vetagro-sup.fr
Xavier GOURAUD, SNGTV

Modalités d'inscription :

Relèvent de la DDecPP, DRAAF ou OVVT

Attestation remise en fin d'évaluation :

Contactez votre DDecPP

Tarifs :

2740€ en cas de dispense par deux formateurs
2235€ en cas de dispense par un seul formateur

Accessibilité :

Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

CONTEXTE

Des vétérinaires citadins acceptent de consulter des animaux traditionnellement de ferme qui sont présents soit au titre d'animal de compagnie ou d'agrément, soit pour occuper et entretenir des espaces verts. Ces vétérinaires ont exprimé auprès de l'administration un besoin de connaissances relatives à la gestion de ces animaux et les DDecPP concernées ont besoin de l'appui de ces vétérinaires pour veiller sur cette population d'animaux qui peut représenter des risques en termes de santé publique (zoonoses), d'ordre public (plaintes des voisins, abandons...) ou de santé animale (dangers sanitaires de première catégorie en particulier).

Les vétérinaires concernés doivent donc avoir la capacité d'expliquer aux détenteurs les réglementations qui les concernent et surtout la raison d'être de ces réglementations. Ils doivent également participer au réseau de surveillance et savoir s'appuyer sur les DDecPP, les OVVT et le cas échéant, les confrères référents de leur région.

LA FORMATION

Objectif général :

Actualiser les connaissances des vétérinaires sanitaires concernant la détention d'ovins, caprins et volailles et renforcer la collaboration entre les vétérinaires sanitaires et les DDecPP.

Objectifs pédagogiques :

Savoir qu'il existe des risques liés à la détention d'animaux de ferme en ville.

A travers des exemples concrets (exposés, TP, etc.) :

1. évoquer les risques et les conduites à tenir :
 - santé publique (ex : œuf et salmonelle, petits ruminants et fièvre Q, avortements et brucellose...)
 - ordre public (ex : plaintes des voisins liés à désagréments, odeurs, abandon de ces animaux)
 - santé animale (ex : DS1 zoonotiques ou transmissibles à des cheptels de production FA, PPA, IA etc.)
2. Connaître les bases de la réglementation concernant ces animaux.
 - La détention d'animaux de rente (déclaration, identification...)
 - La gestion des principales maladies réglementées
 - la biosécurité et les volailles
3. Savoir s'inscrire dans un réseau :
 - DDPP, OVVT, EDE, INAPORC... missions, localisation, contacts, etc. ?
 - On me ramène une chèvre adoptée en Afrique du nord... je fais quoi concrètement ?

Méthodes pédagogiques :

Quiz, exposés, témoignages, mises en situation, échanges entre participants sur les pratiques.

Remarques :

D'autres problématiques n'ont pas été retenues pour cette formation, bien que parfaitement légitimes, telles que le bien-être animal (connaissance des besoins physiologiques de ces animaux, gestion de leur environnement en ville, prévention des accidents) ou la stricte connaissance des symptômes des dangers sanitaires de catégorie 1. En raison du format court de la formation il est préférable de cibler correctement une problématique et de réserver les autres à d'autres actions de formations.